

Descriptif du graphique « Répartition des puissances installées photovoltaïques par commune en 2017 »



La répartition des puissances installées photovoltaïques par commune en 2017 est la suivante :

- Baie-Mahault : 26 % ;
- Baillif : 1 % ;
- Basse Terre : 2 % ;
- Capesterre-Belle-Eau : 2 % ;
- Capesterre-de-Marie-Galante : 3 % ;
- Gosier : 1 % ;
- Gourbeyre : 2 % ;
- Lamentin : 3 % ;
- Le Moule : 14 % ;
- Petit Bourg : 2 % ;
- Petit Canal : 18 % ;
- Port Louis : 1 % ;
- Sainte-Anne : 1 % ;
- Sainte-Rose : 3 % ;
- Saint Claude : 2 % ;
- Saint François : 11 % ;
- Abymes : 5 %.